

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

**ARRÊTÉ RELATIF AU 19^{ème} CONCOURS DE LA NOUVELLE
LITTÉRAIRE ORGANISÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Nous, Maire de la Ville de Watrelos ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-24 et L2212-1 et suivants ;

Considérant que la Ville souhaite organiser un concours de la nouvelle Littéraire ;

Considérant qu'il importe de réglementer l'organisation de cette manifestation ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : La ville de Watrelos organise son 19^{ème} concours de la Nouvelle Littéraire porté par la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE 2 : Pour le bon déroulement de ce concours, le présent arrêté adopte le règlement ci-joint qui énonce le délai d'inscription à ce concours ainsi que les modalités à respecter. Ce règlement sera diffusé pour assurer l'information des participants.

ARTICLE 3 : Pour la bonne tenue de ce concours, les participants devront se conformer aux règles édictées par le règlement ci-joint.

ARTICLE 4 : La ville de Watrelos ne saurait être tenue pour responsable si cet évènement devait être modifié ou annulé notamment à cause d'un évènement de force majeure.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la Ville.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 2 mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Watrelos, le **17 MARS 2026**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Dominique BAERT

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Watrelos, le
Maire

20 MARS 2026

Dominique BAERT